

Licenciement économique mise au placard pdt 1 an

Par Carl40, le 13/07/2020 à 11:47

Bonjour,

Je viens d'apprendre que j'étais licenciée économiquement (avec 7 autres personne de ma société).

Je suis un peu sous le choc, celui fait 8 ans que je travaille pour eux. Je suis coordinatrice retail marketing... a la base mes missions étaient de m'occuper du merchandising de nos magasins, du parc mobilier, de l'ouverture de nos nouveaux magasins et de l'image visuelle (vitrines) de nos magasins en europe.

Il y a un an, on m'a enlever la mission de merchandising pour la confier à une nouvelle personne embauchée. A l'arrivée de cette nouvelle personne, je me suis sentie completement laisée et mise de coté au sein de mon département et surtout par mon manager... il ne se sousiait plus du tout de ce que je faisait et il ne me donnait rien à faire comme travail. Je me suis sentie très mal, j'étais mal à l'aise, la boule au ventre, je me sentais clairement mise à l'écart, je pleurait pour un rien ... j'ai donc été voir la medecine du travail pour faire un point... et j'en ai aussi parlé avec la direction.

Les choses se sont un peu amélioré niveau relation humaines et surtout moralement pour moi, mais ce sentiment qu'on me poussait vers la sortie est resté.

et la hier (un an donc apres tout cela) on m'annonce que je pars avec le <u>licenciement</u>
<u>economique</u>! je ne m'étais donc pas trompée... je suis virée après 8 ans car on me dit que
mon poste sera suprimé ... mais la nouvelle embauchée avec mes anciennes missions, elle,
reste.

Je ne sais pas trop quoi faire, il vont surement me proposer les indemnité classiques et un CSP mais j'ai l'impression d'avoir été le dindon de la farce et j'ai pas envie de me laisser faire et de partir en disant amen à leur offre.

QU'en pensez vous ? es ce qu'un recours aux prud'hommes tient la route ? est ce que je peux réclamer des dommages et interets plus importants ? merci de vos conseils

Par morobar, le 13/07/2020 à 14:54

Bonjour,

Vous aurez à démontrer que le caractère économique du licenciement est outrancier, qu'il ne se justifie pas, qu'il exsitait d'autres solutions de reclassement....

A mon avis, à la seule lecture de votre exposé, votre dossier ne permet pas de revendiquer un licenciement sans cause réelle et sérieuse, pas plus qu'un harcèlement ou une "placardisation".